



Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

Procès-Verbal du CCAS du 17 octobre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 octobre à 18h00, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Sylvie GOUNON, Chantal REDON et MM Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Absents : Mme Adeline ANDONI, Mme Marie-Thérèse MATHON et M. Robert FESCHET

Absents ayant donné procuration à :

Excusés :

Secrétaire de séance : Philippe RIVAT

Le CCAS procède à l'approbation du PV du 12/06/2025 à l'unanimité.

Le Président lit les courriers de remerciements de l'APATPH, 1-2-3 Soleil et des Resto du Cœur pour les subventions versées.

1 - Festivités pour les aînés - 2025

(I. RABATÉ) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'adopter la formule la formule qui propose un choix entre un colis ou le repas organisé par le CCAS,
- De retenir un repas pour un montant maximum de 30 € par personne,
- De retenir un montant maximum de 500 € pour l'animation du repas,
- De retenir la valeur du colis simple à 26 €,
- De retenir la valeur du colis couple à 34 €.

Remarques

F. LACROIX souhaite qu'un couple ait chacun un colis simple.

A LOUCHE répond que cela ajoute un coût d'environ 400 €.

I. RABATÉ remarque que le menu proposé par le Restaurant La Comballe n'est pas assez festif.

A. LOUCHE propose qu'on demande aux restaurateurs de la commune de faire une autre proposition car cela le gêne de ne pas faire travailler les commerçants de Veyras.

2 - Convention de partenariat entre le CCAS de Privas et le CCAS de Veyras pour le spectacle « La Barbichette » au théâtre de Privas le 12/12/2025

(I. RABATÉ) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré par 6 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (F. LACROIX) autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à ce partenariat.

Question

F. LACROIX demande comment se sont faites les inscriptions ?

A. LOUCHE répond qu'un message a été diffusé sur le panneau lumineux, qu'un article a été passé dans la presse et qu'un mail a été envoyé aux associations veyrassoises qui comptent parmi leurs adhérents des aînés.

F. LACROIX aurait souhaité qu'un courrier soit distribué à tous les aînés.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 19h20

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Président,



Alain LOUCHE

Affichage et publication électronique le

04 DEC. 2025